

DP

DOMAINE PUBLIC

Analyses, commentaires et informations sur l'actualité suisse

Un point de vue de gauche, réformiste et indépendant

En continu, avec liens et commentaires, sur domainepublic.ch

DP2070

Edition du
23 février 2015

DANS CE NUMÉRO

Les leçons d'Ermotti (Jean-Daniel Delley)

Le même refrain patronal depuis 25 ans

La politique de modération fiscale creuse les déficits publics (Lucien Erard)

Les comptes 2014 de la Confédération ont bon dos

Une TVA spéciale pour les villes (Yvette Jaggi)

RIE III: inquiètes pour l'avenir de leurs finances, les villes et les communes présentent une proposition surprenante qui peut-être fera débat

La Revue historique vaudoise se penche sur l'histoire et la problématique des musées (Pierre Jeanneret)

«*La culture des musées*», *Revue historique vaudoise*, tome 122, 2014, Lausanne, Société vaudoise d'histoire et d'archéologie / Antipodes, 319 pages

Les leçons d'Ermotti

Le même refrain patronal depuis 25 ans

Jean-Daniel Delley - 20 février 2015 - URL: <http://www.domainepublic.ch/articles/27292>

La patron d'UBS propose donc une [«stratégie pour assurer la prospérité de la Suisse»](#). En 1991 déjà, puis en 1995, les grands patrons et leurs idéologues académiques nous avaient gratifiés de leurs conseils, sous la forme du *Livre blanc* de David de Pury. En 2000, le chef de Credit Suisse, Lukas Mühlemann en rajoutait une couche avec son pamphlet *«Ce que la politique doit apprendre d'une entreprise»*.

Le discours n'a pas changé. La gravité de la situation exige une réaction rapide. Pour préserver les emplois et la prospérité, les autorités politiques doivent agir sans délai en allégeant la fiscalité des entreprises et en desserrant le corset réglementaire. Et si nécessaire renoncer au *«consensus à tout prix»*, nous *«inspirer des Etats forts et compétitifs, également hors de l'Europe»*. Car la complexité et la lenteur du processus de décision politique suisse, ouvert aux vents de la démocratie directe et basé sur la consultation et la recherche d'un soutien majoritaire, irritent les *managers* globalisés vivant au rythme des résultats trimestriels.

Que des patrons défendent leurs intérêts, rien que de plus normal. Qu'ils n'apprécient

guère, comme Sergio P. Ermotti, l'imposition des successions telle que préconisée par une [initiative populaire](#); qu'ils visent à minimiser leur charge fiscale, qu'ils veuillent se libérer des contraintes réglementaires, qu'ils se montrent préoccupés par la mise en œuvre de l'initiative *«contre l'immigration de masse»*, nous pouvons le comprendre. Mais qu'ils parlent clairement et nous épargnent leurs discours sur l'intérêt général.

Le marché du travail helvétique est l'un des plus libéraux de la planète; la fiscalité des entreprises déjà fort avantageuse en comparaison internationale. Et quand libéraux-radicaux et UDC annoncent vouloir conclure avec l'aide des démocrates-chrétiens un pacte de déréglementation pour répondre aux demandes du patron d'UBS, on leur rappellera que depuis plus de 150 ans, majoritaires au gouvernement et au Parlement à défaut de l'être toujours devant le peuple, ils sont responsables de cette réglementation qu'ils honnissent soudain.

Sur un point pourtant nous adhérons au constat d'Ermotti:

«L'heure est au renouveau, affirme-t-il, et pourtant aucune velléité de changement ou presque ne se fait jour.» Mais son propos n'est précisément porteur d'aucun changement. Il ne fait que reprendre des recettes éculées, mitonnées par des dirigeants plus occupés à faire disparaître la concurrence qu'à jouer le jeu de l'économie de marché - vive les monopoles et autres cartels!

Des dirigeants qui par ailleurs ont souvent failli dans leur propre sphère d'activité: où sont passés les donneurs de leçon de l'époque, pleins d'assurance et d'arrogance, les Ospel et autres Mühlemann? Des dirigeants aveuglés par leur folie des grandeurs et dont l'entreprise UBS a conduit l'économie helvétique au bord du gouffre. Une UBS qui n'a dû son salut qu'à l'intervention massive de l'Etat.

Un renouveau certes, mais pas en repartant *«comme en 14»*. Un renouveau qui passe par une mise en question de la course à la croissance, de sa qualité et de son impact sur l'environnement comme de la redistribution de ses fruits. Un renouveau qui implique un débat démocratique et la recherche d'un consensus large sans lequel aucune réforme n'est viable.

La politique de modération fiscale creuse les déficits publics

Les comptes 2014 de la Confédération ont bon dos

Lucien Erard - 22 février 2015 - URL: <http://www.domainepublic.ch/articles/27297>

Les comptes publics constituent un enjeu politique de taille. On leur fait dire tout et n'importe quoi et tous les moyens sont bons pour justifier telle ou telle dépense - ou recette - en fonction de ses intérêts et surtout de son idéologie.

Les [comptes 2014](#) de la Confédération ne font pas exception: le déficit annoncé justifie immédiatement de nouvelles mesures d'économie. Ce déficit de 124 millions - 0,19% des dépenses - conduit le Conseil fédéral à réduire son projet de budget 2016 de 1,3 milliard, soit de 2%. Le gouvernement signale juste en passant qu'en tenant compte des recettes extraordinaires de 213 millions, les comptes 2014 ne sont pas déficitaires mais dégagent un excédent, certes modeste, de 89 millions de francs.

En matière budgétaire, deux philosophies s'affrontent: pour le commun des mortels, les citoyens et leurs élus définissent les tâches de l'Etat et les dépenses qui en découlent. Ils votent ensuite les impôts nécessaires pour équilibrer le budget. Or en Suisse, la majorité politique est persuadée qu'il faut réduire les recettes publiques pour modérer les dépenses, dans l'intérêt de tous. D'où une constante pression à la baisse

de la charge fiscale. On a refusé, par exemple, d'augmenter les recettes de l'assurance-invalidité jusqu'à creuser un déficit abyssal qui justifie aujourd'hui une réduction massive des prestations. Même jeu avec l'assurance-chômage: la réduction des prestations pèse maintenant sur les budgets de l'aide sociale. En fait, la droite sait qu'elle ne peut pas s'en prendre ouvertement à la politique de solidarité. Elle préfère donc le faire en réduisant les recettes de l'Etat pour exiger ensuite le rééquilibrage du budget. Ainsi, le frein aux dépenses leur évite aujourd'hui de monter au front: des mécanismes automatiques empêchent toute nouvelle dépense que l'on n'aurait pas compensée ailleurs.

La [réaction](#) au déficit 2014 reflète cette même philosophie. On y note que l'impôt fédéral direct a rapporté deux milliards (-10,6%) de moins que prévu au budget. La dernière révision de l'imposition des entreprises, qui accorde la franchise d'impôt aux remboursements des apports en capitaux, est à coup sûr en cause ([DP 1910](#)). On estime à mille milliards les montants non imposés qui pourraient être reversés ces prochaines années aux actionnaires en lieu et place d'un dividende qui, lui, serait soumis au fisc. Et l'imposition

réduite des dividendes a certainement incité des entrepreneurs à se rémunérer en dividendes plutôt qu'en salaire soumis à l'impôt et aux cotisations sociales.

Pour la clarté du débat, l'Administration fédérale des contributions doit chiffrer ces pertes. Le projet de troisième révision de l'imposition des entreprises (RIE III) prévoit lui aussi des réductions massives de l'impôt sur le bénéfice des sociétés dans plusieurs cantons, faute d'une harmonisation fiscale qui mettrait fin à la concurrence intercantonale en vue d'attirer de nouvelles entreprises. Des réductions massives qui vont également profiter aux entreprises indigènes.

Outre les débats pour savoir qui, de la Confédération ou des cantons, devra supporter quelle proportion de ces pertes fiscales, s'engagent aujourd'hui déjà les réflexions sur les dépenses qu'il faudra élaguer. Entre un Conseil fédéral qui veut profiter dans un même élan de réduire aussi d'autres impôts et le parti socialiste qui exige que la RIE III se fasse sans réduction des recettes fiscales, il sera difficile de trouver un compromis.

Le Conseil fédéral annonce déjà son choix: dès 2016, il veut de nouvelles économies.

Une TVA spéciale pour les villes

RIE III: inquiètes pour l'avenir de leurs finances, les villes et les communes présentent une proposition surprenante qui peut-être fera débat

Yvette Jaggi - 23 février 2015 - URL: <http://www.domainepublic.ch/articles/27302>

Dans le brouhaha déclenché par le franc fort et par les mauvaises surprises de ce début d'année électorale, les villes de Suisse peinent plus que jamais à se faire entendre. Et pour cause. Les villes et les agglomérations ont beau avoir fait leur entrée dans la Constitution fédérale de 1999, elles n'ont pas comme telles d'existence institutionnelle.

Les premières sont de grandes communes statistiquement définies d'après leur nombre d'habitants - 10'000 au moins - sur un territoire d'un seul tenant. Quant aux [agglomérations](#), dont le périmètre est redessiné à chaque recensement de la population, elles rassemblent les territoires de communes sises autour d'une ville-centre avec laquelle leurs résidents ont des relations régulières, pour leur travail ou leur formation par exemple. Au nombre d'une cinquantaine, ces agglomérations franchissent les frontières cantonales, voire nationales dans douze cas.

Les villes et les agglomérations ont beau regrouper 73% de la population et 79% des places de travail, leur importance économique ne leur vaut pas la considération dévolue aux entités politiques, encore moins la prise en compte de leur poids dans la composition du

produit intérieur brut. Du coup, l'Union des villes suisses (UVS), qui défend les intérêts de la Suisse urbaine, compte certes parmi les organisations faitières les plus fréquemment consultées, mais son poids politique n'égale pas celui d'autres *lobbies* actifs dans la Berne fédérale.

Une «solution innovante»

Est-ce l'effet de ce manque relatif de considération? En tout cas, dans sa [réponse](#) du 28 janvier dernier à la procédure de consultation sur le projet de troisième réforme de l'imposition des entreprises (RIE III), l'UVS préconise une «solution innovante» pour compenser les graves pertes de rentrées fiscales liées à cette réforme, évaluées par exemple à 63 millions de francs pour la ville de Genève (7,5% des recettes fiscales), à 50 millions pour Lausanne (10,4%), 15 millions pour Bienne (12%), à 35 millions pour Berne (8%) ou à 300 millions pour Zurich (12%).

Il s'agirait donc d'obtenir, pour les villes et les communes ainsi que pour les cantons, «un [allègement](#) dans le cadre de la TVA sous la forme d'un remboursement inconditionnel de l'impôt préalable, déjà payé, à l'exception des domaines où les communes mènent des activités entrepreneuriales».

En clair, seuls les travaux et achats effectués dans l'exécution de leur mission de service public donneraient lieu à remboursement de ce que les spécialistes appellent la «TVA cachée». Et de citer le cas d'un collège construit pour 50 millions de francs, dont quatre millions ont été encaissés par la Confédération au titre de la TVA.

La proposition sonne bien, mais pose des problèmes pour le moins ardu. A commencer par celui de la définition du périmètre de remboursement. Passons sur la géographie pour tenter de déterminer les achats et prestations susceptibles de figurer parmi les montants donnant lieu à compensation.

A cette fin, il faut faire une distinction, loin d'être toujours claire dans la pratique, entre les activités de l'Etat entrepreneur et celles de service collectif d'un canton ou d'une commune. Est-ce qu'un stade de football ou tout autre équipement sportif d'importance relève de la mission de service public alors qu'ils pourraient être fournis par le secteur privé? Comment traiter les investissements consentis en partenariat entre le public et le privé, une solution de plus en plus fréquemment choisie? Et que faire de la définition de l'OCDE et de l'Union européenne,

reprise dans le cadre des bilatérales et contraire à la distinction proposée par l'UVS?

La seule manière de contourner le problème ne serait-elle pas, pour les villes, de créer des sociétés filiales leur appartenant à 100%, chargées d'opérer pour le compte de la collectivité et qui pourraient facturer la TVA comme toute entreprise? La voie est montrée par exemple à Lausanne par la [SILL](#), société immobilière dont le capital, entièrement aux mains de la Ville, devrait prochainement passer de 20 à 52,5 millions de francs.

Sauf dans un tel cas, la proposition de l'UVS entraînerait un manque à

gagner pour la TVA, principale ressource fiscale de la Confédération, qui pourrait s'avérer assez important pour qu'à budget constant et sous contrainte d'équilibre budgétaire elle doive chercher ailleurs les montants perdus. Les regards se tourneraient vers l'impôt fédéral direct, dont la progressivité permet de faire porter la charge sur une proportion de contribuables moins élevée que les impôts cantonaux et communaux. Ce transfert, en lui-même plus social, se heurtera aux résistances parlementaires que l'on imagine sans peine.

Quant à la révision des bases du système de péréquation intercantonale, elle vient d'être formellement exclue pour les années à venir. On sait que les

cantons payeurs sont plutôt urbains et de plaine tandis que les bénéficiaires du système se trouvent plutôt en zone rurale ou en altitude. Là aussi, espoir politique voisin de zéro pour les villes.

Pas besoin d'avoir l'assurance de réussir pour entreprendre. Si le débat ouvert par la proposition émise par «*la voix des villes*» se poursuit au-delà de la procédure de consultation et atteint le stade parlementaire, le fédéralisme se trouvera soumis à une épreuve à laquelle il s'est jusqu'ici dérobé avec un constant succès, celle de la confrontation des pouvoirs entre les territoires institutionnels et les espaces fonctionnels.

La Revue historique vaudoise se penche sur l'histoire et la problématique des musées

«*La culture des musées*», *Revue historique vaudoise*, tome 122, 2014, Lausanne, Société vaudoise d'histoire et d'archéologie / Antipodes, 319 pages

Pierre Jeanneret - 17 février 2015 - URL: <http://www.domainepublic.ch/articles/27283>

Sait-on qu'il y a plus de 50'000 musées dans le monde et que plus de 1'000 sont en Suisse? Notre pays figure parmi ceux qui abritent le nombre le plus élevé d'institutions muséales. Le canton de Vaud, qui en recense 92, est en troisième position derrière Zurich et Berne.

On peut donc comprendre que

la *Revue historique vaudoise* ait choisi de consacrer son [tome 122/2014](#) à leur histoire, mais aussi aux problématiques qu'elles sous-tendent.

Notons d'emblée que ce dossier thématique, qui réunit treize contributions de spécialistes, n'épouse pas un point de vue étroitement cantonal. La référence est

fréquente à des institutions telles que la Fondation Beyeler à Riehen ou la Fondation Paul Klee à Berne. Et au fond, les défis qui touchent tous les musées, en Suisse et dans le monde (financement, accueil du public, scénographie, adéquation entre le contenant architectural et le contenu, etc.) sont largement les mêmes.

Les musées européens naissent pour la plupart dans la deuxième moitié du 19^e siècle, en général à l'initiative de notables ou d'érudits cultivés qui y consacrent une partie de leur fortune. Ils répondent à un souci d'éducation de la population, sous l'égide de la bourgeoisie. C'est ainsi que s'ouvrent, après le Musée Rath fondé à Genève en 1826, l'édifice Arlaud (1841), puis le Palais de Rumine (1904) à Lausanne et le Musée Jenisch à Vevey (1897). Mais les musées concourent aussi fortement à la construction d'une identité régionale. D'où les fondations de sociétés de musées à Nyon, Sainte-Croix, Vevey, etc.

Depuis les années 1950, on assiste à une floraison de créations de musées. Parallèlement, c'est l'essor des musées thématiques ou «*monographiques*». Ils sont innombrables, consacrés au blé et au pain, à la médecine, à la chaussure, au cheval, à la porcelaine, à l'histoire militaire, au général Guisan, à l'imprimerie, à la science-fiction... nous nous arrêtons là! Citons pour exemples la Collection de l'art brut (1976), le Musée de la photographie (1985) et le Musée Olympique (1993) à Lausanne, l'Alimentarium à Vevey (1985), le Musée suisse du jeu à La Tour-de-Peilz (1987).

Surtout depuis 1970, les musées se débarrassent de leur image de lieux poussiéreux, modernisent leur présentation et se soucient d'accueillir un public plus large, notamment les familles, les enfants, les

groupes. Ce qui peut certes induire un danger: la course au succès, voire au profit, notamment par la vente d'objets, parfois de gadgets.

L'une des contributions est consacrée à la longue marche hésitante vers un Musée cantonal d'histoire et d'archéologie. Les collections historiques ont été longtemps déposées dans le château de Chillon, avant que l'on comprenne que le principal intérêt de Chillon est... le château lui-même. Aujourd'hui serrées dans des espaces beaucoup trop confinés au Palais de Rumine, elles attendent toujours un lieu d'exposition digne de leur importance.

C'est le même problème pour les riches collections romaines du Musée d'Avenches, qui espèrent être dotées un jour d'espaces d'exposition adéquats. Le Laténium, sur les bords du lac de Neuchâtel, constitue à cet égard un modèle de musée moderne et accueillant dévolu à l'archéologie.

Un texte particulièrement intéressant de la *RHV* étudie l'architecture muséale. Il faut remarquer (et l'on observe dans les autres cantons une situation similaire) que rares sont les musées vaudois construits en tant que tels. Et quand ils l'ont été au 19^e siècle, c'est dans un style historicisant, tantôt sobre tantôt pompeux, avec des références marquées à la Renaissance florentine (Musée Arlaud, Palais de Rumine),

voire des emprunts au classicisme français (Musée Jenisch). Des espaces de prestige et d'apparat, qui hélas conviennent souvent mal à l'exposition des collections qu'ils sont censés mettre en valeur.

Mais en réalité, les musées ont été le plus souvent placés dans des bâtiments préexistants. Quand il s'agit d'un château ou d'une maison de maître (comme le Musée Alexis Forel à Morges), ils peuvent jouer une double carte, celle de l'exposition permanente ou temporaire, et celle du bel espace architectural qui les contient: ce dernier permet aussi de comprendre l'histoire et l'évolution d'une ville ou d'un coin de pays. En témoigne le château d'Yverdon qui abrite le musée régional, mais qui est signifiant en lui-même, par son plan savoyard et ses fenêtres percées par Pestalozzi, au nom de sa pédagogie nouvelle ouverte à l'air et à la lumière.

Le problème des nombreuses fondations liées à des châteaux vaudois - à l'exception de Chillon qui fait un tabac touristique - est le manque de moyens financiers: l'exemple de La Sarraz, qui se débat dans les difficultés, est emblématique.

Une contribution attendue se penche sur la saga du nouveau Musée des beaux-arts. Depuis des décennies, on a constaté l'inadaptation croissante du Palais de Rumine face à ses vocations éclectiques: Université (fonction qu'il a perdue), Musées au pluriel (des

beaux-arts, d'histoire, de numismatique, des sciences naturelles...) et Bibliothèque cantonale. Dès 1991, le Grand Conseil décide qu'il faut au moins en sortir les beaux-arts.

Mais on connaît le naufrage, en votation populaire le 30 novembre 2008, du projet de bâtiment à Bellerive, au nom du «*Touche pas à mon lac!*» et sans doute aussi d'autres motivations plus troubles. Le nouveau projet, celui de la transformation des anciennes halles CFF, s'inscrit dans la vague de réaffectation culturelle d'anciennes zones industrielles, dont on pourrait donner de multiples exemples: bornons-nous à l'ancienne gare d'Orsay, aux Hallen für Neue Kunst de Schaffhouse et au Mamco de Genève. On peut seulement regretter, dans le beau projet de la gare de Lausanne, que la partie conservée des anciennes halles des locomotives soit bien

mince...

Nous ignorions totalement le fait que dans l'Allemagne de la seconde moitié du 19e siècle, pas moins de 36 *Schulmuseen* ont été créés! Deux auteures se penchent sur l'existence méconnue de ces musées scolaires. Le Musée scolaire cantonal vaudois, inauguré en 1901, a connu divers lieux d'accueil et bien des tribulations. Il a fini par devenir un service de prêt (de planches pédagogiques, diapositives, films, etc.) et a quasiment disparu. Depuis les années 1970 - où l'école traditionnelle a connu des bouleversements - on observe un intérêt renouvelé pour la sauvegarde du patrimoine historique scolaire.

Enfin, il est question de musées au statut et aux objectifs plus ambigus: les nombreux musées d'entreprises horlogères, qui se

sont multipliés depuis les années 1980. Omega, Audemars-Piguet, Girard-Perregaux, Patek Philippe, Jaeger-LeCoultre... Il n'est pas de grande marque de prestige qui n'ouvre son «*musée*» (dont l'accès est souvent réservé aux clients). Volonté de conserver un patrimoine? Certes, mais on assiste à une jonction entre le domaine patrimonial et culturel d'une part, mercantile d'autre part. De tels espaces muséaux participent donc aussi à la stratégie *marketing* de l'entreprise.

On le voit, les formes, les statuts, les objectifs, les thématiques, les situations financières des musées, les lieux d'accueil des collections, sont fort différents. Le mérite de ce volume de la *RHV*, au-delà du cas vaudois privilégié ici, est de retracer leur histoire et surtout de poser un certain nombre de questions essentielles.

Ce magazine est publié par [Domaine Public](#), Lausanne (Suisse). Il est aussi disponible en édition eBook pour Kindle (ou autres liseuses) et applications pour tablette, smartphone ou ordinateur.

La reproduction de chaque article est non seulement autorisée, mais encouragée pour autant que soient respectées les conditions de notre [licence CC](#): publication intégrale et lien cliquable vers la source ou indication complète de l'URL de l'article.

Abonnez-vous gratuitement sur domainepublic.ch pour recevoir l'édition PDF de DP à chaque parution. Faites connaître DP - le magazine PDF à imprimer, l'eBook et le site - autour de vous! Vous pouvez aussi soutenir DP par un [don](#).

Index des liens

Les leçons d'Ermotti

<http://www.tagesanzeiger.ch/wirtschaft/konjunktur/Ein-Erfolgsmodell-ist-gefaehrdet/story/12003949>

<http://www.admin.ch/ch/f/pore/vi/vis414t.html>

La politique de modération fiscale creuse les déficits publics

<http://www.news.admin.ch/NSBSubscriber/message/attachments/38247.pdf>

<http://www.news.admin.ch/NSBSubscriber/message/attachments/38256.pdf>

<http://www.domainepublic.ch/articles/17345>

Une TVA spéciale pour les villes

<http://www.bfs.admin.ch/bfs/portal/fr/index/infotehek/publ.html?publicationID=5785>

http://staedteverband.ch/cmsfiles/150128_Prise-de-position-UVS-CDFV_def2_3.pdf

http://staedteverband.ch/cmsfiles/150128_cp_cons_rie_iii.pdf

<http://www.24heures.ch/vaud-regions/lausanne-region/lausanne-accelere-encore-politique-logement/story/2835370>

La Revue historique vaudoise se penche sur l'histoire et la problématique des musées

<http://www.antipodes.ch/revue-historique-vaudoise/238-revue-historique-vaudoise-1222014>